

Communiqué de presse

La Pro League et la Commission des jeux de hasard renforcent leur collaboration

La protection des joueurs occupe une place centrale dans la nouvelle convention

Bruxelles, 11 décembre 2020 - Le football et la publicité pour les paris semblent être indissociables de nos jours. Afin de protéger le secteur des paris sportifs contre les excès, la Pro League et la Commission des jeux de hasard renforcent leur collaboration. Les grandes lignes directrices en ont été définies en mai 2019. Un nouvel accord-cadre affine la collaboration entre les clubs de football professionnels et les opérateurs de jeux de hasard détenteurs d'une licence et souligne aux clubs leur responsabilité envers la société. Cet accord-cadre est axé sur la protection des consommateurs/joueurs et sur le contrôle permanent de cet accord par toutes les parties. Cette politique proactive peut être une source d'inspiration pour les autres sports professionnels de notre pays.

Sensibilisation, prévention et protection des consommateurs/joueurs

L'élément fondamental en matière de communication et de marketing autour des jeux de hasard et des paris doit être la protection des consommateurs/joueurs. Il est essentiel de réduire au minimum les comportements de jeu excessifs. C'est pour cette raison que la Commission des jeux de hasard et la Pro League veulent même aller plus loin que ce qui est imposé dans la législation actuelle. Le message du « jeu responsable » sera ainsi mis en avant étant donné que prendre part à des jeux de hasard comporte des risques. Les données de la ligne d'assistance SOS Jeux seront communiquées lors de chaque message de marketing ou de communication. Les activations de partenariat ne pourront plus être de « call-to-action » et la publicité pour les paris sur certaines phases d'un match sera exclue.

Des directives claires (Responsible Marketing Guidelines) ont également été élaborées pour les équipes de marketing et de communication des clubs.

En outre, la Pro League organisera aussi des workshops de sensibilisation pour les équipes de la Pro League, en accordant une attention particulière aux jeunes des centres de formation. Une concertation sera également mise en place avec les organisations de prévention et de sensibilisation.

Collaboration uniquement avec les opérateurs ayant reçu une licence par la Commission des jeux de hasard

La collaboration entre les clubs de la Pro League et les opérateurs de jeux de hasard s'effectuera dans un cadre strict. Il est évident que les clubs ne peuvent collaborer qu'avec des opérateurs ayant reçu une licence de la Commission des jeux de hasard. Toute nouvelle collaboration sera notifiée à la Commission des jeux de hasard. Si un opérateur commet des infractions ou perd sa licence, la Commission des jeux de hasard en informera également la Pro League et le club, afin que des mesures soient prises.

Comité d'intégrité et groupe de travail en vue de la good governance

Un comité d'intégrité indépendant, composé de représentants issus du monde académique et sportif doit veiller sur la politique des clubs. Ce comité formulera des recommandations visant à ancrer l'intégrité dans les activités quotidiennes et les règlements. Un groupe de travail examinera si le contenu de l'accord-cadre et des initiatives supplémentaires doivent être traduits en une réglementation complémentaire.

